

provisation. Croirait-on que M. Scott regarde la chose comme possible ? Il n'espère pas pourtant y arriver du premier coup. En attendant ce dernier succès, admirons ceux qu'il a déjà obtenus, et disons avec un savant moderne : Il n'y a plus rien d'impossible à l'homme.

REVUE PARLEMENTAIRE DE LA SEMAINE.

« Il y a dix ans peut-être, dit le correspondant de la *Minerve*, que le Parlement Canadien n'a pas assisté à des débats semblables à ceux que la violence et le fanatisme du Haut-Canada vont sans doute élever. »

« Evidemment, dit le correspondant de la *Morning-Chronicle* de Québec, nous approchons très vite du jour où nous serons encore témoins d'une lutte violente entre les deux races qui habitent ce pays ; lutte ayant pour objet de décider lequel l'emportera de l'élément Anglo-Saxon ou de l'élément Franco-Canadien.... »

Quels sont donc les points en litige capables de mettre ainsi toute la Province en feu ? Ils sont malheureusement très nombreux ; ou plutôt le volcan qui gronde sous terre profite des moindres fissures du terrain pour se produire au grand jour. Depuis ma dernière revue il n'y a pas eu moins de quatre de ces questions chatouilleuses où la discussion a pris les proportions d'une lutte de principes, d'institutions et de races.

C'est d'abord une motion de M. Thibaudau ayant pour objet d'obliger les employés de la Chambre à savoir les langues française et anglaise. « Dans cette discussion, dit le second des correspondants déjà cités, les membres qui représentent l'élément Canadien-Français, ont montré une persistance extrême à conserver intactes leur langue, leurs institutions et leurs lois ; d'un autre côté, les Haut-Canadiens ont témoigné ne vouloir tolérer ces choses qu'en attendant le jour où ils seront assez forts pour les anéantir... »

Viennent ensuite les bills du divorce et de l'incorporation des *bons templiers*, que les Bas-Canadiens ont repoussés comme contraires à leurs principes moraux et religieux. A leur tour, les Haut-Canadiens, par représailles et en vertu d'un plan conçu depuis longtemps, ont voulu introduire dans certains bills pour l'incorporation de quelques unes de nos communautés ou sociétés Bas-Canadiennes, une clause hostile au clergé catholique. Il s'agit d'annuler tout legs fait à ces communautés dans les six mois qui précèdent la mort du testateur.

Mais ce qui, selon toute apparence, va susciter les plus vifs débats, c'est la question seigneuriale. Les résolutions de M. Cartier ont été distribuées jeudi dernier

et ont même passé en comité général vendredi soir. En 1854 on vota une somme de £300,000 pour subvenir aux frais qu'entraînerait la commutation de la tenure seigneuriale et pour payer une partie des indemnités dues aux seigneurs. Il se trouve maintenant que cette somme est trop faible et qu'il faut y ajouter quelque chose, si l'on veut en finir à jamais avec cette question. Ce *quelque chose* se montera à 4 ou 5 cent mille louis.

M. Cartier propose donc de payer à même le trésor de la Province toutes les rentes constituées pour les lods-et-ventes et autres droits casuels. Si le seigneur y consent, le Gouvernement pourra éteindre ces rentes en payant les trois quarts du capital au taux de six par cent. Mais où prendre l'argent nécessaire à ces paiements ? Sur le fonds d'emprunt municipal du Bas-Canada ; et afin que l'autre section de la Province ne puisse se plaindre d'avoir été dépouillée à notre profit, on portera au crédit de son fonds d'emprunt municipal une somme égale à celle qui sera dépensée en vertu de cette nouvelle loi. A leur tour, les townships du Bas-Canada pourraient trouver à redire de ce que l'on emploie au profit des seigneuries une somme à laquelle ils pouvaient prétendre. On formera donc en leur faveur un fonds spécial d'emprunt municipal proportionné au rapport qui existe entre leur population et celle des seigneuries.

Les Seigneuries du Séminaire de Montréal, et du Gouvernement, déjà soumises à des lois particulières de commutation, sont aussi l'objet de plusieurs mesures dans le projet de M. Cartier.

L'Hon. S. Smith, ministre des Postes, propose de faire payer pour les journaux quotidiens \$1.60, semi-quotidiens, 80 cts., hebdomadaires, 27 cts. Cette nouvelle taxe produirait £10,000. Pour préparer l'esprit public à une loi qui obligera d'affranchir d'avance toutes les lettres, on propose de faire payer deux cents et demi de plus aux lettres non affranchies.

Au Conseil Législatif, le comité chargé de faire rapport sur le coût des diverses translations du siège du gouvernement, a déclaré que les trois derniers déménagements ont coûté £300,000. A propos de la dernière translation, estimée à £140,000, l'Hon. Mr. Tessier, membre du comité, prétend que les frais de transport n'ont été réellement que de £26,000, et que le reste de cette somme a été dépensé à Toronto en loyers, augmentations et réparations de bureau.

Il reste encore une centaine de bills privés à passer, et comme les mesures de la commutation et des postes vont soulever une violente opposition, on ne croit plus

beaucoup à la possibilité d'ajourner avant le milieu ou même la fin de mai.

X. Y. Z.

ORDINATION.

Samedi dernier, Monseigneur de Tioa conféra l'ordre sacré du diaconat à MM. Elzéar Soulard, Louis Hallé, F. M. Fournier, Honoré Lecours, Pierre Paradis, Joseph Dion, et L. Ch. Aug. Bernier ;

Du sous-diaconat, à MM. L. N. Francœur dit Leclerc, et Th. H. Bannon. Ce dernier appartient au diocèse de Boston.

ÉLECTION DE LA CONGRÉGATION, le 3 avril.

Préfet, M. A. Pelletier ;
1er Ass., M. H. Beaudet ;
2d. " M. J. Martin ;
Secrétaire, M. J. Auger ;
Trésorier, M. J. Gagné.

DÉTROIT DE BELLE-ISLE.

Ce détroit entre le nord de Terre-Neuve et le Labrador est aujourd'hui fréquenté par beaucoup de vaisseaux et surtout par nos steamers transatlantiques, parce que c'est la voie la plus courte pour pénétrer d'Angleterre dans le fleuve St. Laurent. Déjà la Province y a fait construire plusieurs phares, et maintenant il s'agit de faire faire une nouvelle exploration et une carte marine de ce détroit. Le Cap. Orlebar, de la marine royale, a reçu ordre de se tenir prêt à la commencer bientôt.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

Les nouvelles d'Europe vont jusqu'au 1 avril.

Le congrès s'assemblera le 1 mai, probablement à Bade. L'Angleterre a consenti à y admettre la Sardaigne. On pense que cette dernière puissance et les autres états Italiens n'y auront que voix consultative.

Le Comte de Cavour, premier ministre de la Sardaigne, est encore à Paris où il a de fréquentes et longues entrevues avec Napoléon III.

Lord Malmesbury a déclaré dans le Parlement Anglais, que la mission de Lord Cowley à Vienne était toute pacifique, et que l'on avait de graves raisons de croire qu'elle ne serait pas infructueuse.

Il y a maintenant en Europe quatre millions de soldats sous les armes, sans compter les milices, les gardes civiles, nationales et autres, et les marins.

Des correspondances de Montévidéo annoncent que le triste gouvernement de ce pays vient de lancer contre les Pères Jésuites un décret d'expulsion. Un décret du 28 juin dernier leur avait ouvert les portes de cet Etat, où ils étaient appelés par le vœu de toutes les familles honnêtes, et les avait autorisés à se livrer à l'enseignement public, qui ne fleurit guère dans cette pauvre république.